

Objet: Équipements de protection individuelle au sein des BER -Covid 19

Date: 01/04/2021 19:08

De: brf-dsr

À: Delegates-DSR-ERPC

Mesdames, Messieurs,

La protection des agents est une priorité pour la Délégation à la sécurité routière et davantage dans le contexte sanitaire actuel. Afin de permettre à chaque agent d'exercer dans les meilleures conditions sanitaires qui soient, la mise à disposition d'équipements de protection individuelle (masque, gel hydroalcoolique, lingette) et le nettoyage régulier des centres d'examens sont plus que jamais indispensables.

Nous vous demandons de prendre vos précautions sur ce matériel jusqu'à la fin de l'année 2021. Pour information, la DSR peut prendre en charge le financement de masques de type FFP2.

Si vous ne disposez pas de crédits nécessaires au sein de votre BER, nous vous invitons à prendre l'attache de votre référent régional. Si la trésorerie de ce dernier est insuffisante à ce stade de gestion, il devra faire remonter la demande auprès de la DSR qui procédera à une délégation de crédits via le BOP régional.

Cordialement,

Le Bureau des ressources, de la formation et de l'animation du réseau des délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

Sous-direction de l'éducation routière et du permis de conduire

Délégation à la sécurité routière